

RAPPORT D'ACTIVITÉS EXERCICE 2024

Résumé exécutif

Durant l'année 2024, les activités de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT) ont été exécutées conformément au Plan d'Actions 2024 adopté par le Conseil d'Administration, en sa session ordinaire du 26 mars 2024 et remanié en sa séance du 13 août 2024.

L'exécution du Plan d'Action 2024 a été émaillée de quelques difficultés qui ont perturbé sa mise en œuvre, telles que la baisse de production de la Raffinerie et l'augmentation de la demande des produits pétroliers entraînant un déséquilibre entre l'offre et la demande et provoquant des pénuries. Cette situation a conduit à des importations des produits (surtout l'essence, le gasoil et le GPL) provenant des pays limitrophes (Niger, Cameroun et Libye) par intermittence, durant toute l'année. Ces importations ont permis de juguler les crises et éviter les ruptures et sévères pénuries.

Sur le plan des activités techniques d'inspection, de contrôle et de suivi des produits pétroliers, des résultats satisfaisants ont été obtenus malgré que les efforts étaient orientés vers la gestion des pénuries récurrentes des produits pétroliers.

Ainsi, concernant la consommation des produits pétroliers, les résultats suivants ont été obtenus :

- L'essence, le JET A1, le GPL et le PP ont augmenté respectivement de 14 ; 18,4 ; 23 et 45% ;
- Les enlèvements du gasoil et du Fioul lourd ont baissé respectivement de 5 et 91% par rapport à ceux de 2023.
- Les données des enlèvements de la Raffinerie dans les trois catégories (consommation locale, exportation et exonération) se résument comme suit :

	Gazole (litres)	Essence (litres)	Jet A1 (litres)	Fioul (litres)	GPL (Kg)	Polypropylène (tonnes)
Consommation	314 376 075	318 885 522	55 418 369	4 603 960	54 632 380	16 609
Exportation	0	0	0	0	0	3 895
Exonération	155 284 998	25 198	0	0	0	0

I. I. INTRODUCTION

Les activités de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT), pour l'exercice 2024, ont été exécutées conformément au Plan d'Action 2024 adopté par le Conseil d'Administration, en sa session ordinaire du 26 mars 2024 et remanié en sa séance du 13 août 2024.

Le présent rapport présente les activités réalisées par l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT), durant l'année 2024. Ce document présente le bilan des activités, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Il définit les nouvelles actions et les axes d'intervention pour l'année 2024.

Il sied de rappeler que l'exécution du Plan d'Action 2024 a été émaillée de quelques difficultés qui ont perturbé sa mise en œuvre. On peut citer entre autres : l'augmentation de la demande et l'incapacité de la Raffinerie à répondre aux besoins du marché ont entraîné des pénuries récurrentes dues occasionnant ainsi, une raréfaction des produits dans les points de vente, la fraude, la contrebande et les spéculations sur les prix.

Les mesures prises (importations, convoyages et suivi des dépotages), la lutte contre la contrebande, la fraude et les autres actions engagées pour atténuer les effets de ces pénuries ont donné des résultats forts satisfaisants, avec pour résultat, le retour à la normale par intermittence.

L'essentiel des activités réalisées se rapportent respectivement, aux volets administratif, financier et technique. Il en est également des activités liées à l'importation et à la distribution du GPL pour combler le déficit de production de la Raffinerie et aussi à l'importation des autres produits durant l'année 2024.

II.1 Sur le Plan Réglementaire

Durant l'année 2024, un (1) arrêté Conjoint N° 185/PR/PM/MCI/MFBEP/SG/2024 relatif au prix des produits pétroliers a été signé le 14 juin 2024. Cet arrêté a été pris suite aux récurrentes pénuries causées par la hausse de la demande due aux exportations frauduleuses des produits vers certains pays riverains du Tchad tels que la République Centrafricaine et le Soudan.

Dans le cadre de la réforme de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad(ARSAT), un Arrêté N°042/PT/PM/MHE /2023, Portant mise en place d'un Comité de Réforme de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT) a été signé par la ministre des Hydrocarbures et de l'Energie, en date du 14 décembre 2023.

Cet arrêté a donné lieu à la mise en place, au sein de l'ARSAT, d'une sous-commission chargée d'appuyer le Comité de Réforme par Décision N° 037/ARSAT/DG/DCAF/2023 du 20 décembre 2023.

Avec l'appui du Consultant, ces équipes ont continué à travailler durant l'année 2024. Elles ont élaboré et proposé au Gouvernement les textes relatifs à la réforme de l'ARSAT. Ces textes ont été adoptés par le Gouvernement. Cependant, il reste la présentation au parlement pour adoption.

Ce pendant, les textes réglementaires relatifs au Secteur Pétrolier Aval du Tchad et qui sont actuellement en vigueur sont entre autres :

- Ordonnance N°005/PR/2012 du 07 février 2012 portant création d'une Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT) ;
- Ordonnance N°006/PR/2012 du 07 février 2012 relative aux opérations d'exportation et d'importation des produits pétroliers ;
- Décret N°097/PR/PM/MEP/2012 du 08 février 2012 portant organisation et fonctionnement de l'ARSAT ;
- Décret N°399/PR/PM/MPME/2015 du 28 janvier 2015, fixant les conditions d'exercice des activités du Secteur Pétrolier Aval du Tchad ;
- Arrêté N°0066/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant les normes et consignes techniques relatives à l'installation des infrastructures consacrées aux activités du secteur pétrolier aval du Tchad ;
- Arrêté N°0063/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant les modalités de stockage, de gestion et de contrôle des stocks réglementaires de produits pétroliers ;
- Arrêté N°0098/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant les normes et spécifications de qualité des produits pétroliers destinés au marché national;
- Arrêté N°0067/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant les conditions d'homologation des équipements destinés au transport des produits pétroliers;
- Arrêté N°0065/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant la procédure de notification préalable des opérations de transport par route des produits pétroliers;
- Arrêté N°0064/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant la procédure et les modalités de contrôle des produits pétroliers;
- Arrêté N°0068/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant le montant des frais d'étude des dossiers à acquitter dans le cadre des demandes d'agrément pour l'exercice des activités du secteur pétrolier aval.

III. Activités techniques

III.1. Contrôle et suivi

Afin d'assurer le rôle régulateur de l'autorité, au courant de l'année 2024, comme dans les années précédentes, il a été réalisé les activités faisant l'ossature des missions régaliennes de

l'Autorité. Ces activités qui se sont étalées sur toute l'année 2024 se résument par les points cardinaux ci-après :

- Le suivi des enlèvements des produits pétroliers à la raffinerie de Djarmaya ;
- Le suivi de dépotage des produits pétroliers dans les dépôts et les stations-services ;
- Le contrôle des unités de distribution des produits pétroliers dans la ville de N'Djamena (stations-service, centres d'enfûtage et points de distribution de gaz) ;
- Le suivi des produits de l'importation, leur programmation, convoyage et dépotage aux lieux de consommation ;
- Études des dossiers et émissions des avis techniques ;
- Lutte contre toutes formes de fraudes dans la distribution des produits pétroliers.

III.1.1 Au niveau de la Raffinerie de Djarmaya

Pour ce qui concerne le suivi et la surveillance des activités de la Raffinerie, les inspecteurs s'y rendent quotidiennement (du lundi au samedi, y compris les jours fériés), les quantités des produits enlevées durant la période du 01 janvier au 31 décembre 2024, sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau N°1 : Enlèvements globaux des produits pétroliers de janvier à décembre 2024

Mois	Produits					
	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	FL	GPL (kg)	PP (T)
Janvier-24	29 168 855	26 562 288	4 995 022	2 581 027	5 225 100	677
Février-24	26 919 823	23 276 918	3 581 942	665 285	4 969 880	1 205
Mars-24	23 915 073	18 242 848	3 816 013	353 117	5 097 060	830
Avril-24	25 088 035	23 500 495	4 590 004	-	5 272 200	1 947
Mai-24	24 907 197	28 747 292	4 703 083	-	5 029 260	1 471
Juin-24	27 242 829	26 904 366	4 464 010	308 504	4 520 120	1 649
Juillet-24	27 766 147	29 215 827	5 132 440	-	4 253 080	1 455
Août-24	23 142 930	26 891 722	4 610 021	-	4 426 620	1 270
Sept-24	23 625 449	27 480 918	4 812 006	268 000	4 256 940	1 490
Octobre-24	27 447 012	31 638 943	5 237 793	102 000	4 137 180	1 600
Nov-24	27 509 025	27 912 604	4 740 021	-	3 631 440	1 440
Déc-24	27 643 700	28 511 301	4 736 014	326 027	3 813 500	1 575
CUMULS 2024	314 376 075	318 885 522	55 418 369	4 603 960	54 632 380	16 609
2023	329 433 443	274 524 643	45 218 331	49 848 087	41 938 820	9 664
Croissance	-5%	14%	18,4%	-90,94%	23%	45%

La figure ci-après donne la présentation graphique des enlèvements des produits pétroliers par mois:

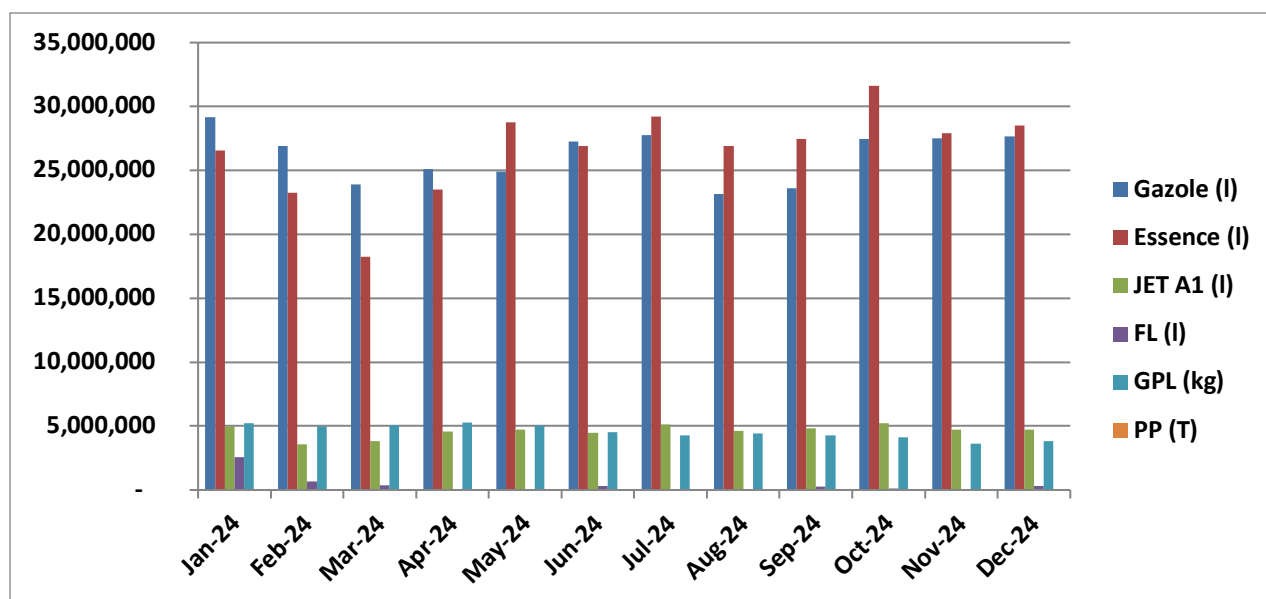


Figure N°1 : la consommation en produits pétroliers du pays de janvier à décembre 2024

La consommation des produits pétroliers dans la période de janvier à décembre 2024, comparé à la même période de l'année 2023(*année de la maintenance de la NRC*), a connu une légère augmentation sur la plupart des produits.

L'essence, le Jet A1, le GPL et le polypropylène ont augmenté respectivement de 14%, 18,4%, 23% et de 45%. Cependant, le Gazole et le Fioul lourd ont baissé respectivement de 5% et de 90,94%.

Cette consommation se répartit en :

- consommation de la ville de N'Djamena et ses environs ;
- consommation des provinces ;
- quantités exonérées ;
- et quantités exportées.

a) La consommation de la ville de N'Djamena et ses environs est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau N°2 :La consommation de la ville de N'Djamena et ses environs de janvier à décembre 2024

Mois	Produits					
	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	FL	GPL (kg)	PP (T)
janv-24	24 736 072	21 850 384	4 941 023	2 581 027	4 544 920	677
févr-24	23 892 068	19 629 085	3 581 942	507 000	4 369 700	705
mars-24	20 835 395	15 729 641	3 780 015	132 000	4 317 000	830
avr-24	22 124 193	17 934 977	4 572 003	-	4 534 400	1 442
mai-24	22 231 508	19 723 193	4 703 083	-	4 293 260	1 200
juin-24	22 817 895	17 212 656	4 464 010	308 504	3 922 400	1 290

juil-24	23 416 018	17 670 613	5 060 442	-	3 676 800	1 255
août-24	20 036 320	14 732 961	4 592 021	-	3 889 060	1 070
sept-24	19 880 214	13 876 508	4 812 006	268 000	3 564 260	1 350
oct-24	22 962 092	17 544 385	5 201 793	102 000	3 662 140	1 050
nov-24	23 039 777	18 274 557	4 668 022	-	3 075 000	920
déc-24	23 026 160	19 304 931	4 680 012	326 027	3 239 800	925
CUMULS	268 997 712	213 483 891	55 056 372	4 224 558	47 088 740	12 714

La figure ci-après donne la représentation graphique des produits pétroliers enlevés à Djarmaya et destinés à la consommation de la ville de N'Djamena et ses environs par mois:

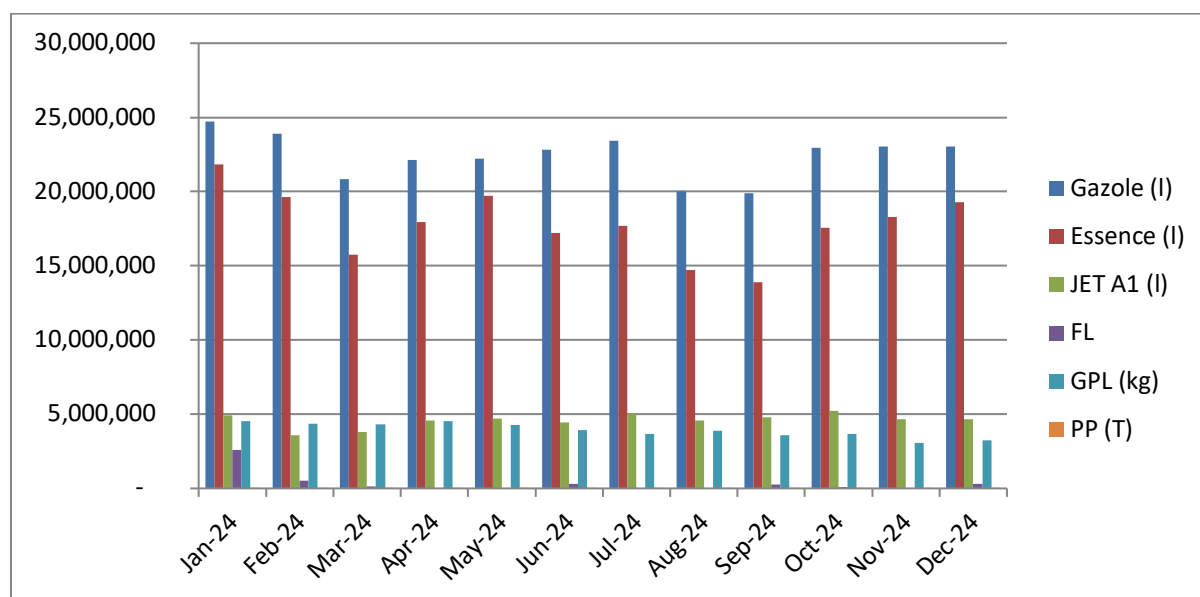


Figure N°2 : la consommation en produits pétroliers de la ville de N'Djamena et ses environs de janvier à décembre 2024

b) la consommation de différentes villes des provinces du pays

Tableau N°3 : La consommation des villes des provinces de janvier à décembre 2024

Mois	Produits					
	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	FL (l)	GPL (kg)	PP (T)
janv-24	4 432 783	4 711 904	53 999	-	680 180	-
févr-24	3 027 755	3 647 833	-	158 285	600 180	-
mars-24	3 079 678	2 513 207	35 998	221 117	780 060	-
avr-24	2 963 842	5 565 518	18 001	-	737 800	-
mai-24	2 675 689	9 024 099	-	-	736 000	-
juin-24	4 424 934	9 691 710	-	-	597 720	-
juil-24	4 350 129	11 545 214	71 998	-	576 280	-
août-24	3 106 610	12 158 761	18 000	-	537 560	-
sept-24	3 745 235	13 604 410	-	-	692 680	-
oct-24	4 484 920	14 094 558	36 000	-	475 040	-
nov-24	4 469 248	9 638 047	71 999	-	556 440	-
déc-24	4 617 540	9 206 370	56 002	-	573 700	-

CUMULS	45 378 363	105 401 631	361 997	379 402	7 543 640	-
--------	------------	-------------	---------	---------	-----------	---

La figure ci-après donne la représentation graphique des produits pétroliers enlevés de la Raffinerie de Djarmaya et consommés dans les provinces par mois:

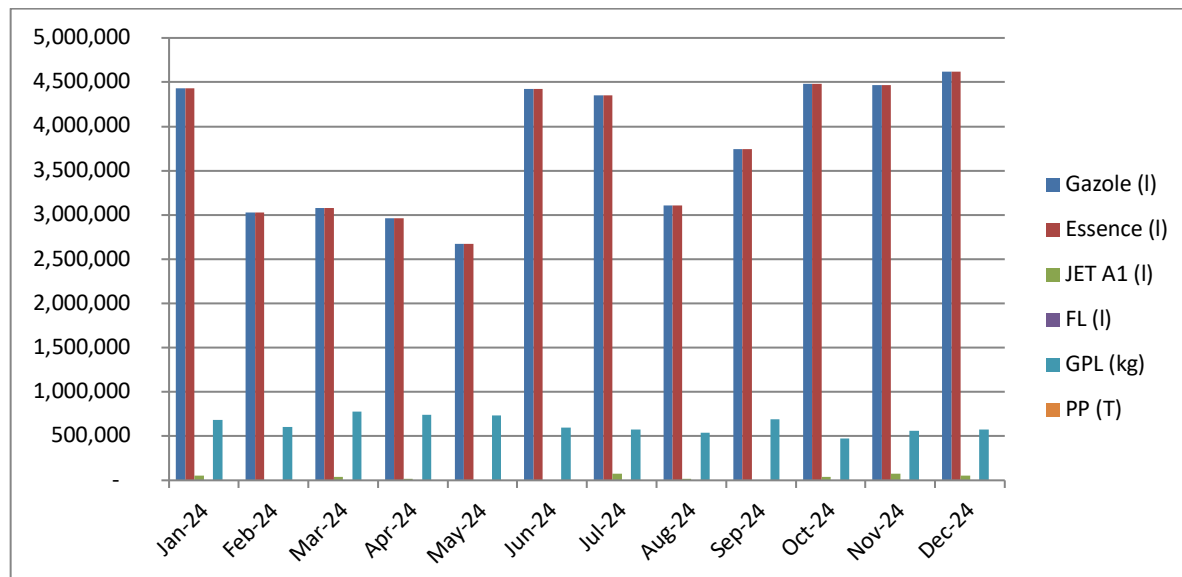


Figure N°3 : la consommation des provinces de janvier à décembre 2024

c) Les quantités exonérées

Tableau N°4 : quantités exonérées de janvier à décembre 2024

Produits						
Mois	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	FL (l)	GPL (kg)	PP (T)
janv-24	11 632 070	-	-	-	-	-
févr-24	8 463 209	-	-	-	-	-
mars-24	10 305 360	-	-	-	-	-
avr-24	12 720 005	-	-	-	-	-
mai-24	13 889 847	-	-	-	-	-
juin-24	14 282 152	-	-	-	-	-
juil-24	14 343 597	-	-	-	-	-
août-24	13 583 825	-	-	-	-	-
sept-24	13 129 846	-	-	-	-	-
oct-24	14 447 472	25 198	-	-	-	-
nov-24	14 839 795	-	-	-	-	-
déc-24	13 647 820	-	-	-	-	-
CUMULS	155 284 998	25 198	-	-	-	-

La figure ci-après donne la représentation graphique des produits pétroliers enlevés de la Raffinerie de Djarmaya et consommés en hors taxe par mois:

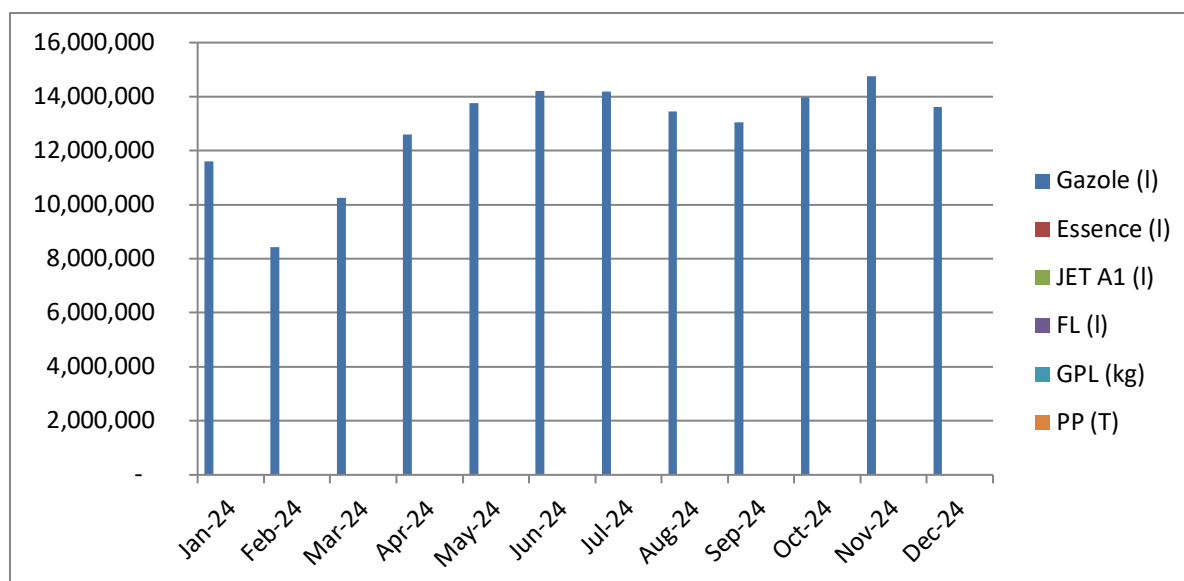


Figure N°4 : la consommation des produits pétroliers en hors taxe de janvier à décembre 2024

Tableau 5: Produits pétroliers enlevés de la SNR de 2012 à 2024

Année	Produits									
	Gasoil (L)		Super (L)		JET A1 (L)		GPL (T)		PP (T)	
	Qté	Evol, entre 2 années(%)	Qté	Evol, entre 2 années(%)	Qté	Evol, entre 2 années(%)	Qté	Evol, entre 2 années(%)	Qté	Evol, entre 2 années(%)
2012	294 064 451		244 323 611		39 731 829		7 422		6 960	
2013	368 528 881	25,32	267 793 615	9,61	61 765 432	55,46	10 305	38,84	17 609	153,00
2014	335 652 860	-8,92	266 553 605	-0,46	56 723 465	-8,16	15 650	51,87	12 829	-27,15
2015	331 301 614	-1,30	223 058 133	-16,32	46 567 656	-17,90	19 651	25,57	16 310	27,13
2016	302 156 497	-8,80	238 803 933	7,06	43 179 658	-7,28	26 182	33,23	12 455	-23,64
2017	322 822 645	6,84	233 041 026	-2,41	40 906 594	-5,26	28 354	8,30	14 670	17,78
2018	331 602 960	2,72	208 559 594	-10,51	44 173 859	7,99	37 504	32,27	17 083	16,45
2019	336 848 502	1,58	228 216 759	9,43	39 645 788	-10,25	34 934	-6,85	14 540	-14,89
2020	369 231 879	9,61	260 468 574	14,13	37 730 344	-4,83	41 976	20,16	5 330	-26,69
2021	395 557 711	7,13	279 670 748	7,3	47 725 898	26,49	45 510	8,42	18 546	97,86
2022	380 719 519	-3,75	288 167 861	4,21	45 331 427	-5,02	45 291	-0,5	13 487	-27,28
2023	329 828 084	-13,37	273 628 656	- 5	45 218 331	-0,25	41 939	- 7,41	9 112	-32,44
2024	314 376 075	-4,68	318 88552 2	16,54	55 418 369	22,5 6	40 15 6	-4,25	16 609	82,27

III.1.2. CONTROLES DES INFRASTRUCTURES DE L'AVAL PETROLIER

Les stations-services sont soumises à des contrôles périodiques. A intervalles réguliers, les volucompteurs des stations-services sont vérifiés dans le but de s'assurer que les chiffres qu'ils affichent correspondent aux quantités passées par la pompe. Ce contrôle vise à protéger à la fois le consommateur de l'arnaque et le commerçant des pertes. Entre aussi dans ce contrôle les mesures de sécurité, la vérification des certificats de barémage des cuves et d'étalonnage des compteurs.

Du 01 janvier au 31 décembre 2024, il a été procédé aux contrôles de 120 Stations-service sur le plan administratif, technique, sécuritaire et environnemental.

Ce contrôle a donné également lieu à la vérification du bon fonctionnement des volucompteurs. Les résultats suivants ont été obtenus.

Les contrôles des volucompteurs effectués par les inspecteurs de l'ARSAT, dans les stations-service de la ville de N'Djamena, au courant de l'année 2024, ont donné lieu aux éléments ci-après :

- **282 volucompteurs** des stations-service ont été contrôlés à l'aide d'un séraphin étalon de 10 litres. Il ressort de ces contrôles ce qui suit :
 - **37%(104)** de volucompteurs contrôlés ont présenté des dérives de comptage aboutissant à leur scellage ;
 - **14%(40)** de ces volucompteurs étaient en panne lors desdits contrôles ;
 - **49% (138)** de volucompteurs fonctionnaient dans les normes.

Les pompes incriminées ont été immédiatement scellées et des notifications assorties de délais de réparation ont été envoyées aux gérants des sociétés qui se sont exécutés dans les délais.

III.1.3 LES CENTRES D'ENFÛTAGE

Dans le secteur du gaz, le suivi et contrôle des activités des centres, le remplissage correct des bouteilles et la validation des bordereaux d'enlèvement continuent à être effectués dans chacun des centres, afin d'obtenir la quantité exacte de gaz reçue, le nombre et le type d'emballages enfûtés ainsi que le nombre de kits vendus. Cela permet de confronter les données obtenues avec celles fournies par les centres d'enfûtages, lors des règlements des factures de subvention.

En plus du contrôle permanent, Les contrôles inopinés effectués par les inspecteurs de l'Autorité, dans les centres gaz de la ville de N'Djamena, au courant de l'année 2024 ont donné lieu aux éléments ci-après :

- 81 bascules appartenant à huit (08) centres d'enfûtage de gaz de la ville de N'Djamena ont été contrôlées. Il en ressort ce qui suit :
 - **75 (92.59%)** des bascules de tous les centres d'enfûtage confondus ont donné des quantités qui restent dans la marge de tolérance ;
 - **6(7,40%)** des bascules contrôlées ont présenté des valeurs qui sortent de la marge de tolérance.

En conclusion, les remplissages des bouteilles de gaz au niveau des centres sont généralement corrects. Cependant, au niveau des points de vente des transvasements des bouteilles ont été décelés.

Le marché du gaz a connu un développement avec l'ouverture de plusieurs nouveaux centres qui sont déjà opérationnels à N'Djamena et dans les provinces. On dénombre aujourd'hui **quarante cinq (45) centres gaz** disséminés sur l'ensemble du territoire dont **vingt quatre**

(24) à N'Djamena appartenant à vingt neuf (29) marketer de gaz. Plusieurs autres centres sont en construction.

Cela dénote l'ampleur de la pénétration du gaz dans les ménages tchadiens et les coûts faramenteux qu'engendrent les importations et les subventions.

Au cours de l'année 2024, les enlèvements de gaz au niveau de la Raffinerie de Djarmaya et les importations effectués par les différents distributeurs sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Enlèvements et distribution de GPL par les distributeurs

N°	Sociétés	Volume SRN en Kg	Volume Import en Kg	Cumul	Pourcentage%	
1	GAZCOM Ndjamen	18 783 800,00	35 997 965,00	54 781 765,00	58,29%	62,44 %
2	GAZCOM Moundou	-	758 823,00	758 823,00	0,81%	
3	GAZCOM Abéché	-	2 168 158,00	2 168 158,00	2,31%	
4	GAZCOM Massakory	400 060,00	-	400 060,00	0,43%	
5	GAZCOM Sarh	-	472 597,00	472 597,00	0,50%	
6	GAZCOM Faya	-	52 189,00	52 189,00	0,06%	
7	GAZCOM Amdjarass	-	52 085,00	52 085,00	0,06%	
8	SEDIGUI N'Djamena	3 341 420,00	-	3 341 420,00	3,56%	5,19 %
9	SEDIGUI Abéché	840 160,00	-	840 160,00	0,89%	
10	SEDIGUI Ngouri	700 300,00	-	700 300,00	0,75%	
11	FROMGAZ/Ndjamen	2 739 160,00	-	2 739 160,00	2,91%	4,17 %
12	FROMGAZ/Massakory	660 060,00	-	660 060,00	0,70%	
13	FROMGAZ/Moussoro	520 140,00	-	520 140,00	0,55%	
14	SOPETRANS N'Djamena	3 217 840,00	-	3 217 840,00	3,42%	3,76 %
15	SOPETRANS Moundou	320 160,00	-	320 160,00	0,34%	
16	GAZFORT	2 838 900,00	-	2 838 900,00	3,02%	3,02 %
17	METRO N'Djamena	2 160 320,00	-	2 160 320,00	2,30%	2,87 %
18	METRO Mongo	540 160,00	-	540 160,00	0,57%	
19	ETG	2 620 900,00	-	2 620 900,00	2,79%	2,79 %
20	NAWAL N'Djamena	2 005 360,00	-	2 005 360,00	2,13%	2,55 %
21	NAWAL Bongor	392 880,00	-	392 880,00	0,42%	
22	AMANE GAZ Abéché	2 180 560,00	-	2 180 560,00	2,32%	2,32 %
23	UNION GAZ	1 997 940,00	-	1 997 940,00	2,13%	2,13 %

24	PETAB	1 833 520,00	-	1 833 520,00	1,95%	1,95 %
25	SNTB	1 820 180,00	-	1 820 180,00	1,94%	1,94 %
26	OLIVER GAZ	1 098 620,00	-	1 098 620,00	1,17%	1,17 %
27	AL RAHAMA	1 020 040,00	-	1 020 040,00	1,09%	1,09 %
28	GAZPROMPT	740 060,00	-	740 060,00	0,79%	0,79 %
29	AMDJARASS GAZ	640 160,00	-	640 160,00	0,68%	0,68 %
30	ADA GAZ	466 600,00	-	466 600,00	0,50%	0,50 %
31	SOULY GAZ	340 020,00	-	340 020,00	0,36%	0,36 %
32	DIA GAZ	187 460,00	-	187 460,00	0,20%	0,20 %
33	CGI GAZ	78 880,00	-	78 880,00	0,08%	0,08 %
34	WARDEMI		-	-	0,00%	0,00 %
		54 485 660,00	39 501 817,00	94 788 477,00	100,00%	

Tableau 7 : Etat récapitulatif sur le volume du gaz de la SRN, de l'import, la subvention en amont et en aval pour l'année 2024

Etat récapitulatif sur le volume du gaz de la SRN, de l'importation, la subvention en amont et en aval pour l'année 2024						
Période	Voulume du gaz SRN en Tonnes	Voulume du gaz Importé en Tonnes	Subvention en Amont (FCFA)	Subvention en Aval (FCFA)		
				Subvention recharges	Péréquation Transport	Kits complets
2024	54 486	39 502	28 071 108 750	13 084 137 550	1 048 886 721	2 260 215 000
Total	93 988		28 071 108 750	16 393 239 271		
CUMUL	93 988		44 464 348 021			

Tableau 8 : Évolution de la consommation du gaz domestique 2013-2024.

	Année											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation Totale (Tonnes)	10 305	15 650	19 651	26 182	28 354	37 504	44 513	57 072	63 610	71 232	80 580	94 788
Moyenne annuelle	858,8	1 304,2	1 637,6	2 182	2363	3 125	3 709	4 756	5 300	5 936	6 715	7 899
Taux de croissance (%)	38,8	51,9	25,6	33,2	8,3	32,3	18,7	28,2	11,44	12	13,13	17,63

III.1.4. MISSIONS DE CONSTAT ET EMISSION DES AVIS

Des missions de constat des sites de construction des nouvelles structures de distribution des produits pétroliers et d'enfûtage de gaz, ont été effectuées et des procès-verbaux ont été établis.

Dans le cadre d'émission des avis techniques, dix-sept (17) avis ont été émis au Ministre en charge du Pétrole, des Mines et de la Géologie, dont trois (03) relatifs à la construction des centres d'enfûtage de gaz et quatorze (14) « dont 11 favorables et 03 non favorables » relatifs à la construction et l'exploitation des stations-service.

Dans cette période, trente huit (38) dossiers de demande d'agrément ont été étudiés. Suite à l'étude de ces dossiers, autant d'avis défavorables ont été émis. Ces avis sont répartis comme suit :

- huit (08) sont relatifs à la distribution de gaz de pétrole liquéfié (GPL) ;
- quinze (15) sont relatifs à la distribution de l'ensemble des produits pétroliers ;
- douze (12) sont relatifs à l'enlèvement et la transformation du polypropylène ;
- deux (02) sont relatifs au stockage des produits pétroliers ;
- et un (01) relatif à l'exercice de la vente des soutes d'avion.

Il est judicieux de noter que dix neuf (19) sur les trente 38 émis, étaient pour le renouvellement des agréments expirés.

II. IV. Gestion des crises

IV.1 Importation de GPL

Pour satisfaire la demande de gaz et combler le déficit de production de la Raffinerie, l'ARSAT a eu l'accord de la Haute Hiérarchie pour des importations à hauteur de **trente deux mille cinq cent trente huit (32 538) Tonnes de gaz pour l'année 2024**.

Cela a été formalisé par la signature de deux (2) Protocoles d'Accord signés entre l'Etat et la société GASCOM :

- Premier semestre : Protocole d'Accord N°14, volume 15 134 Tonnes ;
- Deuxième trimestre : Protocole d'Accord N°15, volume 17 404 Tonnes

TOTAL

32 538 Tonnes

Ces Protocoles d'Accord ont donné lieu à une importation effective de 40 156 Tonnes. Il a fallu donc anticiper sur les importations de 2025 pour éviter des ruptures et pouvoir satisfaire la demande.

Tableau 9: Importation de GPL en 2024.

N°	SOCIETES	VOLUMES IMPORTES EN 2024
1	GAZ COMPAGNIE (GAZCOM)	40 156

IV.2 La pénurie des produits pétroliers

Durant l'année 2024, une pénurie de gasoil est venue perturber la distribution des produits. Cette pénurie est occasionnée par un déséquilibre entre l'offre et la demande. La production de la Raffinerie étant restée presque au même niveau, alors que la demande a connu une forte croissance boostée par les besoins de certains pays limitrophes du pays en l'occurrence la République Centrafricaine et le Soudan. l'Etat a instruit l'ARSAT à importer du gasoil et du super.

C'est ainsi que du 22 mai au 17 septembre 2024, **10 003 590 litres de super** ont été importés du Cameroun par le groupe SOPETRANS-GAZCOM. Puis, suite à trois (3) contrats d'importation de gasoil signés entre l'ARSAT et la SONIDEP, portant chacun sur **32 000 000 de litres**. Du 17 février 2024 au 08 janvier 2025, **76 149 918 litres de gasoil** ont été importés du Niger.

En outre, durant l'année 2024, **5 076 000 litres de Jet A1** ont été importés par la société STAR OIL.

Ces importations ont été assurées par une vingtaine de sociétés tchadiennes et nigériennes ; l'ARSAT ayant assuré le suivi et le contrôle des importations et distribution.